

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 - 19 heures**

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le quatre septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Guillaume CHICOTOT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT, Marie-Jo BRO, Mandy BERTHET, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Aurégane TISSOT

Excusés : -

Procuration : -

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé. Il demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour : Bibliothèque municipale - Approbation d'une convention de projets triennale avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB).

Monsieur Jean-Marie TERRASSON est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Attribution de subventions**

Monsieur le Maire présente les bénéfices réalisés lors des deux dernières manifestations où la licence IV de la commune a été ouverte.

Les deux manifestations ont permis de récolter 500 €. Monsieur le Maire propose de reverser cette somme à : Shambhava trail et Ehpad Salève-Glières

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

✓ **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes :

Désignation	Montant
SHAMBHAVA TRAIL	250
EHPAD SALÈVE-GLIÈRES	250

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Attribution d'une subvention**

Monsieur le Maire explique que l'Ehpad Salève-Glières rencontre des difficultés financières notamment dû aux travaux d'extension et de réhabilitation, hausses de charges... A ce titre, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle afin de soutenir l'établissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** d'accorder la subvention suivante :

Désignation	Montant
EHPAD SALÈVE-GLIÈRES	1500

=> adoptée à l'unanimité

➤ Travaux d'enfouissement de réseaux - Chemin de chez Motte : participation financière

Monsieur le Maire, expose que,

Le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « chemin de chez Motte » figurant sur le tableau en annexe :

- ✓ D'un montant global estimé à : 110 787.18 Euros
- ✓ Avec une participation financière communale s'élevant à : 17 986.58 Euros
- ✓ Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 3 323.62 Euros

Afin de permettre au syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Villy le Bouveret

1. **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée
2. **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 - D'un montant global estimé à : 110 787.18 Euros
 - Avec une participation financière communale s'élevant à : 17 986.58 Euros
 - Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 3 323.62 Euros
- ✓ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et honoraires divers, soit 2 658.90 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- ✓ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 14 389.26 Euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

=> adoptée à l'unanimité

➤ Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des parcelles situées aux lieu-dits « Les Mouilles Orbet », « Le Cret du Moulin » et « Les Clus » sont mentionnées au cadastre comme appartenant à Mme BOUCHET Louise.

La seule propriétaire est décédée le 3 décembre 1980.

Les parcelles concernées sont situées de part et d'autre du chemin communal dit « de Cruseilles » permettant de rejoindre les Dronières par un ancien pont. Ce chemin est régulièrement entretenu par la commune afin de permettre l'accès aux écoliers mais également aux promeneurs.

Les parcelles sont classées en zone agricole et en zone naturelle. Elles sont également concernées par une servitude d'éléments, sites et secteurs identifiés au titre de l'article L.151.23 du Code de l'Urbanisme : trame végétale mais également en éléments identifiés au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme : espace boisé classé.

Il est important que ces parcelles entrent dans le domaine privé communal afin de garantir la préservation des espaces boisés et agricoles. Cette acquisition permettra à la commune d'assurer l'entretien des parcelles en toute régularité.

La recherche d'héritiers a été effectuée par l'agence COUTOT-ROEHRIG entre le mois de février et le mois de juillet 2025.

Une attestation de vaines recherches est établie par le généalogiste en date du 22/07/2025.

Le notaire a effectué une recherche auprès du service des hypothèques ne montre aucun mouvement depuis le 04/12/1980.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'article L 1123-2 du CG3P,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que, Madame BOUCHET Louise, propriétaire, des parcelles définies ci-après :

Section	Numéro de parcelle	Contenance en m ²	Lieu-dit
A	518	174	Les Mouilles Orbet
A	524	2190	Le Cret du Moulin
A	525	550	Le Cret du Moulin
A	526	5422	Le Cret du Moulin
A	527	138	Le Cret du Moulin
A	999	1370	Les Clus
A	1000	1920	Les Clus
A	1001	2000	Les Clus

est décédé le 4 décembre 1980, il y a plus de 30 ans.

Il a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Mme BOUCHET Louise décédé le 4 décembre 1980.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Cet immeuble revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **EXERCE** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Souscription d'un emprunt**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu la consultation faite auprès des établissements bancaires : Crédit Agricole des Savoie, la Banque postale, Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Crédit Mutuel, Banque des Territoires et Caisse d'Épargne Rhône-Alpes,

Vu l'analyse des offres reçues du Crédit Agricole des Savoie, la Banque postale, Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Crédit Mutuel,

Vu l'offre de prêt reçue par le Crédit Mutuel dans le cadre des travaux d'investissements inscrits au budget primitif : travaux d'enfouissement des réseaux secs chemin de chez Motte, route de chez Bouchet-Chez Baleur, le terrain multisport et l'extension des locaux de la cantine,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec l'établissement bancaire, pour un montant de 250 000 euros.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer le contrat de prêt.

=> **adoptée à l'unanimité**

➤ **Bibliothèque municipale - Approbation d'une convention de projets triannuelle avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB)**

Il est exposé aux membres du Conseil Municipal que la bibliothèque de la commune de Villy le Bouveret bénéficie pour la période 2023-2027 des services offerts par la Direction de la lecture publique du CSMB (formation, conseil, ressources numériques, prêt de documents, action culturelle, etc.) par signature de la convention-socle en date du 07/02/2023.

Afin de bénéficier également d'un soutien financier pour les projets en lien avec le développement de la bibliothèque, la collectivité doit respecter le règlement des aides de la Direction de la lecture publique du CSMB et signer une convention de projets en sus de la convention-socle. Ce document décrit les projets envisagés pour les trois années à venir et constitue une feuille de route du développement de la bibliothèque à moyen terme.

Ainsi, il est proposé de renforcer le partenariat avec le CSMB au travers d'une convention de projets qui permet à la commune de déposer des dossiers de demande de subvention, selon ses besoins, dans les domaines de l'aménagement, du développement des collections, du développement du numérique, de l'informatisation, de l'action culturelle et/ou de l'aide à l'emploi qualifié.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention de projets ci-annexée, valable pour trois ans à compter de la date de signature par le Président du CSMB.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention en lien avec le développement de la bibliothèque et à signer tous documents y afférant.

=> **adoptée à l'unanimité**

URBANISME

- Dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme enregistrés et en cours.

POSTULATS

- Conseil Municipal Jeunes

La réunion pour aider à faire la propagande a eu lieu le 2 septembre. Il y a à ce jour 10 candidats. Il y aura 9 jeunes élus et un remplaçant. Les élections ont lieu le vendredi 19 septembre de 18h à 19h. le CMJ se réunira pour sa 1^{ère} réunion le 8 octobre en mairie.

- Devis

- Salle du Cercle Rural

Un devis a été reçu pour changer la porte d'entrée de la salle du Cercle Rural par une porte en aluminium et vitrée. Montant du devis : 3 900 € HT. De nouvelles demandes de devis seront faites.

- Matériels communaux

Un devis a été reçu pour l'acquisition de 2 nouveaux chapiteaux identiques à ceux déjà détenus. Le montant s'élève à 1 100€ HT. L'assemblée valide ce devis.

- Centre de loisirs

Un 1^{er} devis a été reçu pour la mise en place d'un portail au centre de loisirs afin que les véhicules n'entrent plus dans la cour. Le montant du devis s'élève à 5 670 € HT.

- Demande de stage

Une demande de stage a été reçue en mairie, le poste est accepté. Cette demande est à faire suivre à l'association Graines de Favis.

- Vie locale

Monsieur le Maire a reçu une demande de d'installation pour un foodtruck-épicerie italienne. A ce jour, il s'agit d'un projet pour l'entrepreneur. L'assemblée donne un accord de principe à sa venue si son projet aboutit.

RAPPORT DES ACTIONS

- Cinébus

Aurélien Christin-Benoit, Thomas Ailloud et Monsieur le Maire ont accueilli le responsable technique de Cinébus pour la mise en place dans la salle du Cercle.

Il est prévu une séance par mois pour les adultes et une pour les enfants. Le tarif pour les adhérents est de 4.5 € pour les adultes et 3.5 € pour les enfants, hors adhésion il est de 5.5€.

Des bénévoles devront s'occuper de la billetterie. Un repas sera à prévoir pour le projectionniste. Cinébus fournit le programme, affiche et la billetterie. Les recettes des places vendues sont entièrement reversées à Cinébus. Une buvette et vente de gourmandises sont possible lors des projections.

- Fleurissement

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont aidé et participé à l'arrosage des fleurs et des massifs pendant les congés de l'agent technique et notamment Marco Van Inthoudt.

Par ailleurs, le jury pour la 2^{ème} est venu le 10 septembre. De nouveaux livrets ont été fait à cette occasion et sont remis également à l'assemblée. Le résultat est attendu pour le 15 octobre prochain.

- Café de la rentrée

Il a eu lieu le lundi 1^{er} septembre en présence des membres de Graines de Favis et de conseillers municipaux. Ce moment est toujours apprécié par l'équipe enseignante et les familles.

- Repas du village

Il a eu lieu le samedi 6 septembre dernier. Il a réuni un peu plus de 200 personnes autour d'un braséro. Le château gonflable a été fortement apprécié par les enfants. Les personnes présentes sont ravies de cette journée et de sa convivialité.

- Sécheresse

Le secteur est en alerte 2 à ce jour. Grâce à la communication faite par la Communauté de Communes, les communes afin de sensibiliser les usagers concernant les restrictions et usages de l'eau, il a été constaté une baisse de la consommation d'eau par les habitants.

- Octobre Rose

La mise en place de la décoration sera faite, notamment le 30 septembre, à l'aide d'une nacelle et de bénévoles.

- Défense incendie

Une rencontre avec les sapeurs-pompiers et les 4 maires des Bornes a eu lieu récemment suite aux incendies de bâtiments agricoles. En cas d'incendie, le 1^{er} remplissage de camion se fait sur la borne incendie la plus proche puis ensuite à la réserve d'eau située à Menthonnex en Bornes, chez Bastaly dans le cas d'incendie des fermes. En cas d'incendie chez des particuliers, le remplissage des camions citernes est fait sur les bornes à incendie.

- Cimetière

Les exhumations ont eu lieu cette semaine et ont été mises dans l'ossuaire. Des plaques seront commandées afin de mettre les noms des personnes exhumées sur l'ossuaire.

- Subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été notifiée dans le cadre de la demande de subvention pour les amendes de police. Deux projets ont été retenus.

- Activité Qi Gong

Monsieur le Maire rencontrera la nouvelle intervenante, Madame Leslie Azier, le mardi 23 septembre à 17h30 afin de faire sa connaissance. Les habitants de la commune bénéficient d'une réduction pour ses cours.

- Les jardins de la Balme

Il est rappelé que nous devons enlever la tête de vache et mettre en lieu et place une ruche aux jardins de la Balme. Une date d'intervention sera à fixer.

DIVERS

- Forum des Collectivités

Le forum des collectivités a lieu le vendredi 17 octobre prochain à la Roche sur Foron. Les inscriptions sont à faire auprès de Séverine.

- Logement social

Un appartement type 2 se libère à l'immeuble la Fontaine. Il est sous contingent Conseil Département dans le flux des attributions.

- Absence Mme PETEX

Monsieur le Maire fait part de l'absence de Mme Petex Christelle pour raison de santé, celle-ci a précisé la disponibilité de son staff pour les dossiers et questionnements.

INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations :

- Agenda à venir :
 - 19 septembre de 18h à 19h : élection du conseil municipal jeunes
 - 19 septembre à partir de 18h30 : fête de la rentrée – APEMV – MENTHONNEX EN Bornes
 - 28 septembre : marche gourmande
 - 30 septembre : AG de l'APEMV
 - 4 octobre : portes ouvertes caserne centre de secours de Cruseilles
 - 17 octobre : forum des collectivités et congrès des maires
 - 31 octobre : apéro concert – le Cercle
 - 22 novembre à 17h00 : trail de nuit
- Fuite d'eau : une fuite d'eau au Jovet a été découverte par l'employé communal. Le nécessaire a été fait rapidement par les services de la Communauté de Communes.
- Invitation concert « messa di gloria » 11/10/2025 -20h30 à Cruseilles
- Absence de Séverine pour formation du 22 au 24/09 et 20/10
- Absence de Karen pour congés du 21 au 28 octobre inclus.

QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire demande à porter réflexion sur la prochaine mandature et de revenir vers lui.

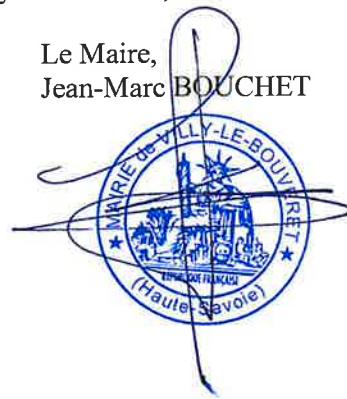
Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

A Villy-le-Bouveret, le 16 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Jean-Marie TERRASSON



Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET



Affiché le : 17.10.2025
Mis en ligne le : 17.10.2025